



Unabhängige Expertenkommission
Administrative Versorgung
Commission indépendante d'experts
internements administratifs
Commissione peritale indipendente
internamenti amministrativi

Rapport Workshop bilan intermédiaire CIE Internements Administratifs

Ce rapport est une documentation du bilan intermédiaire de la CIE du 18 janvier 2017.

Table des matières

Session A – Biographies et parcours de vie.....2

Session A – Biographies et parcours de vie¹

Responsabilité du panel : Dr. des. Ruth Ammann, responsable de recherche à la CIE

Commentaire : Prof. Dr. Anne-Françoise Praz, membre de la CIE

Rapport du commentaire et de la discussion : Dr. Loretta Seglias et Deborah Morat

Exposé externe

Clara Bombach et Samuel Keller, Zürcher Hochschule für Angewandte Wissenschaften:
«D’Fürsorg isch minere Mutter weg gnoh worde». Herkunft und Zugehörigkeit ehemaliger Heimkinder

(« La garde parentale a été retirée à ma mère ». Origine et appartenance des anciens enfants placés en foyer)

L’exposé présente le projet de recherche Sinergia, encore en cours (2014-2017), [« Placing Children in Care. Heimerziehung in der Schweiz 1940-1990 »](#) et se concentre sur le projet 3B « Lebensverläufe nach Heimerziehung, Kanton Zürich 1950-1990 » de Thomas Gabriel, Clara Bombach et Samuel Keller, rattaché au projet [« Heimplatzierungen im Kanton Zürich »](#). Le projet utilise comme données des interviews biographiques narratives de 37 personnes – 20 hommes et 17 femmes – placées dans un cadre extrafamilial entre 1950 et 1990. Un grand nombre de ces personnes sont entrées en foyer dans l’enfance et y sont restées relativement longtemps, souvent pendant toute l’enfance.

La présentation s’articule autour des expériences de plusieurs de ces personnes, en se concentrant sur différentes étapes ou phases du processus : l’entrée en foyer, la vie dans l’établissement, la sortie (imminente) du foyer et les conséquences pour la suite du parcours de vie. Une discussion approfondie est menée sur des notions telles que « origine » (famille ; ascendance sociale ; milieu social, national ou culturel d’où vient une personne) ou « appartenance » (le fait d’appartenir, d’être lié à ou membre de).

¹ Rapport Session A : Traduction DFJP.

Nourrie par d'abondantes citations qui illustrent par des exemples concrets les changements et les valeurs, fondés sur l'expérience, de la signification intersubjective des notions d'appartenance et d'origine, la présentation suit chronologiquement les quatre étapes de l'entrée en foyer, du séjour, de la sortie et – sous forme de thèses – de la suite du parcours de vie.

L'entrée en foyer a souvent été vécue comme un événement abrupt, dominé par le sentiment d'être livré à la toute-puissance de l'autorité ou de ses représentants. Sans y être préparés, avec de nombreuses questions sans réponses, les enfants se retrouvent devant un fait accompli et se sentent souvent impuissants. Ils perçoivent ce même sentiment chez leurs parents (parfois leurs grands-parents), que les autorités privent de tout pouvoir en plaçant les enfants en foyer. Par la suite, leurs actions sont aussi ressenties comme déterminées par une volonté extérieure, subordonnées aux objectifs des autorités. Cette expérience de l'entrée dans le foyer entraîne des ruptures spatiales et émotionnelles avec la famille d'origine et le sentiment d'appartenance ou, pour le dire autrement, ce sentiment d'appartenance est remis en question par l'intervention des autorités. À ce moment, l'avenir est perçu comme extrêmement incertain.

Dans le foyer, de nombreux enfants font l'expérience du nivellement, qui s'accompagne d'une forte restriction des possibilités de contact avec les parents, grands-parents, frères et sœurs. En outre, le foyer est de plus en plus désigné comme le (nouveau) lieu d'origine des enfants qui y sont placés, ce qui entraîne souvent pour l'enfant une aliénation de sa propre histoire – ou au contraire, une identification ou sur-identification avec cette histoire personnelle – et qui légitime les actes par lesquels ces enfants placés en foyer sont discriminés, diminués ou blessés.

Dans la logique des autorités, les préparatifs en vue de la sortie, et la sortie elle-même, ont pour finalité d'assurer l'avenir financier et l'établissement du jeune (dans un lieu et un métier). Les autorités peuvent cependant imposer des solutions qui sont perçues comme en contradiction avec les motifs qui avaient justifié, à l'origine, le placement en foyer, par exemple un retour non accompagné dans la famille d'origine. La reprise des contacts avec les membres de la famille a ainsi été vécue par certains jeunes sortant de foyers comme une expérience extrêmement ambivalente, voire comme un échec complet.

Un enfant placé en foyer porte-t-il cette étiquette toute sa vie ? En réponse à cette question sur le parcours de vie après une éducation en foyer, les thèses suivantes sont émises :

Premièrement, la question de l'origine des anciens enfants placés en foyer était souvent doublement liée à des sentiments de culpabilité, de honte et de doute (autant pour venir d'une

famille « immorale » aux yeux des autorités que pour avoir été éduqué et discipliné en foyer). Ces sentiments se renouvellent et se consolident tout au long de la vie, dans les relations privées, dans les contacts professionnels ou avec les services officiels, ou dans la confrontation avec son propre dossier (et les « faits » que ce dossier est supposé contenir). Deuxièmement, dès qu'il s'agit, dans la suite de leur vie, d'établir des relations de confiance, les personnes placées en foyer dans leur enfance réagissent avec une bonne dose de scepticisme social. Une des causes peut être vue dans des mécanismes d'auto-défense mis en place en réaction aux expériences vexantes, voire blessantes, faites lors de l'entrée et du séjour en foyer par rapport à l'origine et à l'appartenance.

Au final, deux questions restent ouvertes. Le formalisme important lié à l'obtention d'une réparation constitue-t-il un problème ? La pratique actuelle peut-elle aller à la rencontre de ces thèmes, et si oui, comment ? Ces questions sont illustrées par l'exemple de l'actuelle opération de réparation et par la possibilité de demander de l'argent. Les preuves écrites à fournir, la production d'un dossier peut réactiver des expériences faites dans l'enfance ou la jeunesse et qui sont devenues des thèmes récurrents de la biographie ; en font partie notamment la mise en doute des propos de l'enfant en foyer (« tu mens ») et le danger d'une re-stigmatisation, notamment par la reproduction d'une logique des autorités (les demandes passent par des instances anonymes qui ont le pouvoir de prendre une décision sans appel). La deuxième question, en particulier, renvoie à un défi persistant pour l'aide institutionnelle aux enfants et aux jeunes : l'importance de traiter avec sensibilité la question de l'origine et de l'appartenance, malgré le caractère radical d'une mesure, et de l'intégrer dans la mise en place de perspectives pour la période d'après le séjour en foyer.

Exposé interne

Dr. des. Ruth Ammann, responsable de recherche à la CIE :

«Genau von dort weg ist der Teufel losgegangen». Stigmatisierungen in der Kindheit von administrativ versorgten Menschen

(« C'est exactement de là que le diable est parti. » Stigmatisations dans l'enfance des personnes ayant subi un internement administratif)

L'exposé se fonde sur notre hypothèse de départ selon laquelle de nombreux internements étaient liés à des franchissements (perçus ou attribués) de limites dans la jeunesse des

personnes concernées, et qu'un internement administratif était précédé par une phase de discréditation et de surveillance par les autorités. Or une première évaluation des interviews a montré qu'un grand nombre des personnes ne se souviennent pas d'un épisode dans leur jeunesse de franchissement de limites ou d'efforts visant à les discréditer, mais décrivent comment, dans l'enfance déjà, elles ont fait l'expérience d'une stigmatisation débouchant, très tôt dans leur parcours de vie, sur un internement administratif. Deux exemples particulièrement frappants d'enfants ayant vécu l'expérience de la discréditation sont présentés pour illustrer la dimension sociale de ces processus de stigmatisation : s'agissait-il de discréditer la famille, ou les enfants, et pourquoi ? Quelle fonction sociétale l'internement administratif était-il censé remplir ?

L'analyse des deux interviews en question montre que ce n'est pas seulement le statut précaire de leur famille qui se reflète dans la stigmatisation que subissent les enfants. En réalité, la stigmatisation des enfants intervient à un moment où la situation familiale s'est stabilisée et où la famille est hors de portée d'une intervention des autorités. De surcroît, les bonnes performances scolaires des enfants, de même que les souhaits professionnels qu'ils expriment, peuvent même être vus par les enseignants et les autres acteurs sociaux comme le signe d'une possible ascension sociale. La thèse formulée est dès lors que la stigmatisation des enfants par les enseignants est l'expression d'un malaise social diffus qui devient le moteur d'un renvoi de la famille à un statut de précarité sociale. L'exposé défend ainsi la thèse d'un malaise de la société, s'exprimant par la stigmatisation des enfants, à l'égard d'une famille dont le positionnement social n'est plus clair. Cette dynamique a aussi déterminé, au-delà, le positionnement des enfants en se matérialisant ultérieurement dans un internement administratif et en refusant ainsi à ces jeunes la perspective d'un avenir stable, voire meilleur.

Commentaire

Dans son commentaire, Anne-Françoise Praz souligne l'importance des témoignages de l'époque, présentant le point de vue des intéressés qu'on ne retrouve pas dans les sources écrites. Ces témoignages livrent des enseignements essentiels, par exemple le fait qu'un placement dans un cadre extrafamilial était un événement traumatisant, ayant un impact majeur sur la construction de l'identité, quelles que soient les expériences faites par la suite. Le premier exposé montre ainsi l'écart existant entre l'intention des autorités, et sa faisabilité. Un autre point important est la constatation que les processus de stigmatisation se perpétuent sur plusieurs générations. Les placements extrafamiliaux produisaient de la stigmatisation. Les

parcours de vie présentés à titre d'exemples montrent cependant aussi la marge de manœuvre dont disposaient les intéressés, par exemple dans leur résistance aux mesures des autorités. Ils n'étaient pas des acteurs passifs et la lutte contre les processus de stigmatisation se poursuit tout au long de la vie. Mme Praz évoque notamment les années 1960, avec l'irruption des mouvements de jeunesse, et s'interroge sur les nouvelles possibilités d'identification et lieux d'appartenance apparus dans les années 1980 avec la création d'espaces autonomes, comme la « rote Fabrik », à Zurich, qui ont servi, entre autres fonctions, de refuges à des jeunes en rupture de ban. La campagne des années 1971-72 contre les conditions dans les maisons d'éducation peut être considérée comme un tournant, même si les prémices de ces changements dataient des années d'après-guerre. Les mouvements de jeunesse de 1968 ont commencé dans un petit nombre de grandes villes.

Discussion

Dans la discussion qui suit, de nombreuses personnes concernées réagissent à ce qui a été dit et racontent leurs propres expériences. Est notamment évoquée l'aliénation systématique de la famille d'origine, à cause de l'œuvre d'entraide « Les enfants de la grand-route », de Pro Juventute, et les moments poignants de la séparation d'avec les frères et sœurs. D'autres intervenants soulignent que la stigmatisation d'un internement ou d'un placement extra-familial demeure, même lorsque la vie adulte est une réussite sur le plan professionnel et privé. La stigmatisation ne prend pas fin avec la mesure, elle revient toujours dans des contacts ultérieurs avec les autorités, par exemple lors d'une procédure pénale ou à l'occasion d'un diagnostic psychiatrique. La question des personnes internées à plusieurs reprises est également abordée. On attire aussi l'attention sur les difficultés que rencontrent les personnes concernées pour consulter leur dossier, pour obtenir des autorisations ou pour présenter des demandes. Plusieurs participants soulignent, enfin, qu'il est important que les thèmes abordés lors de la discussion soient pris en considération dans les recherches de la CIE.